

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve:

N° d'entreprise

***26078295*****Déposé / Reçu le****12 JUN 2026**au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0810 770 639****Nom**(en entier) : **AXPO BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 480 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Extension du Pouvoir de représentation et de signature - Procuration**

(extrait des résolutions prises par les membres du Conseil d'Administration du 26 mai 2026)

Première résolution

Confère tous pouvoirs nécessaires, pour une durée indéterminée, et avec effet immédiat, pour signer, avec un autre représentant dûment habilité, tous les documents, offres et contrats dans le cadre des marchés publics en Belgique, y compris le pouvoir de soumettre ces documents par voie électronique aux autorités adjudicatrices, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet objectif, pour le compte d'Axpo Benelux SA, aux personnes suivantes :

- Jeremiah Tops, domicilié Benaetsstraat 28, 3840 Borgloon, Belgique et,
- Joanna Juszczak, domiciliée Avenue de la Forêt de Soignes 307, 1640 Rhode Saint Genèse, Belgique.

Cette résolution a été prise à l'unanimité.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'administration décide de donner une procuration avec pouvoir de subdélégation à Ad Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représenté par Adriaan de Leeuw, à qui il donne pleins et entiers pouvoirs, pour agir en son nom et pour le représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de l'immatriculation de ladite société ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire dans cet objectif.

Ad-Ministerie BV
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).